

EXTRAITS DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL

DU 20.08.2012 AU 04.03.2013

Assainissement des passages à niveaux de Croix-du-Nant et Chemex

Correspondance de l'Office fédéral des transports (OFT) du 18.07.2012, suite à la demande d'approbation des plans des TPC du 4 juillet 2012.

Le Conseil municipal accepte les plans tels que présentés.

Aménagement décharge de la STEP – Adjudication

La gestion de la décharge de la STEP est dépendante des activités des entreprises. Il est difficile de prévoir l'évolution quant à l'apport de terre.

Après une forte activité durant le printemps et le début de l'été, nous nous retrouvons dans une situation qui nécessite des aménagements afin de bénéficier du maximum de place.

L'intervention permettra d'endiguer la terre afin d'éviter le déversement contre les bassins, ce qui condamnerait rapidement l'utilisation de la décharge. Le travail qui sera effectué est important pour garantir une meilleure et plus longue utilisation de notre décharge.

Le Conseil municipal décide d'adjuger pour un montant forfaitaire de CHF 41'000.00, selon la procédure de gré à gré, les travaux spéciaux à l'entreprise Michaud & Mariaux SA.

Protection contre les crues et laves torrentielles du torrent du Bierro à Morgins - Adjudication

Le Conseil municipal adjuge les travaux à l'entreprise la meilleur marché, soit Charles Gasser SA à Vouvry, pour le montant de Fr. 262'449.50 TTC.

Pose conduite d'eau route de Torrencey – Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleur marché soit, Christophe & Rudy Gollut Sàrl pour le montant de Fr. 29'160.00 TTC.

Remplacement de la saleuse

Nous avons reçu la convocation pour l'expertise de la saleuse actuelle qui est dans un état de fatigue très avancé. Le prix pour un modèle neuf est de CHF 145'000.00 ce modèle d'occasion nous reviendrait à **CHF 20'000.00** avec 4 roues complètes pour l'hiver.

Le Conseil municipal décide d'accepter l'achat de ce véhicule.

Conservatoire cantonal - Participation financière

Suite à la demande du Conservatoire cantonal, le Conseil municipal accepte de reconduire notre participation de CHF 200.00 par élève.

Changement rail fermeture scène salle polyvalente Troistorrents

Le rail de la salle polyvalente pour la fermeture de la scène n'est vraiment pas adéquat. Nous avons eu des soucis toujours plus importants car les poulies des panneaux de la scène sont sorties à plusieurs reprises.

Le Conseil municipal décide de changer le rail et d'adjuger les travaux à la maison Pascal Gabella SA, pour le montant de CHF 11'095.55 TTC.

Eclairage public provisoire pont de la Tine-entrée du Village – Adjudication

Dans le but d'amélioration de l'éclairage public sur le secteur pont de la Tine-Village, le Conseil municipal accepte la mise en place d'un éclairage public provisoire pour un montant de CHF 3'628.80.

Réfection peinture salles de sciences du CO – Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à M. Stéphane Donnet, pour le prix de CHF 7'537.00 TTC pour le rafraîchissement des salles de sciences et du laboratoire.

Zone de protection sources - Essai de traçage – Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger le mandat au bureau Tissières SA pour un essai de traçage dans la région de la protection des sources du Bois pour un montant total de CHF 22'260.40 TTC.

Bâtiment scolaire à Troistorrents - Système d'accès

Suite à des déprédations ayant eu lieu deux week-end de suite dans diverses salles de classe, il est proposé d'installer le système d'accès "Salto" pour 5 portes principales du bâtiment scolaire.

Le Conseil municipal accepte d'adjuger la commande du système d'accès "Salto" à l'entreprise Hasler+Co SA, pour le montant de CHF 17'000.00.

Goudronnage place terrain d'entraînement – Adjudication

Cinq entreprises ont été invitées pour les travaux de goudronnage de la place à Fayot vers le terrain d'entraînement.

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleur marché, soit Michaud & Mariaux SA, pour le montant de CHF 15'940.80 TTC.

Exploitation de la STEP - Demande d'augmentation de la dotation du personnel

Pour une exploitation efficace de notre STEP communale, le Conseil municipal accepte d'augmenter le personnel dévolu à son exploitation à raison d'un 20 % supplémentaire.

STEP - Remplacement des automates et du superviseur

Le Conseil municipal décide d'inclure cette dépense dans le budget 2013 et de demander plusieurs offres pour du matériel Siemens.

Liaison franco-suisse en transport en commun « Busk » Aigle-Vallée d'Abondance

Le Conseil municipal n'accepte pas de financer pour deux années supplémentaires le projet « Buski » pour un montant de CHF 5'000.00 par année.

Bas-Valais Energie SA - Représentation de notre commune auprès de la conférence des partenaires

Le Conseil municipal nomme pour cette législature MM. Jean-Luc Dubosson comme représentant et Oscar Dubosson comme suppléant.

Autorisation pour organisation d'une exposition d'art en plein air

L'association « Eau fil de l'art » représenté par Brigitte Diserens, désire organiser une exposition d'art en plein air durant l'été 2014.

Le Conseil municipal accorde l'autorisation pour cette manifestation d'emprunter la promenade des ponts le long de la Vièze dans le vallon de They.

Les modèles exposés devront respecter la morale et nous déclinons toute responsabilité en cas d'éventuels dégâts. D'autre part, le lieu devra être remis en état d'ici la fin septembre 2014.

Engagement personnel travaux publics

M. Thierry Emonet ayant démissionné de son poste d'employé des TP, le Conseil municipal décide, sur proposition du groupe de travail, d'engager MM. Patrick Bellon, pour le 01.03.2013.

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de la vallée d'Illiez - Nomination des membres 2013-2016

Le Conseil municipal accepte la nomination, pour la période 2013-2016, de l'Autorité de Protection ci-après :

Président & Vice-Juge Alain BERTHOUD, Troistorrents.
Secrétaire & Vice-présidente Marie-Christine DUSSEZ, Champéry.
Membre Isabelle FAVEZ, Val d'Illiez.
Greffière – juriste Me Sophie DE GOL-CIPPOLA, Morgins.
Suppléant(e)s Anouk MARIETAN, Champéry.
Antoinette PITTET, Val d'Illiez.
Bernard SCHÜTZ, Troistorrents.

Représentation de la vallée à la commission OPC région Monthey – Nomination

Le Conseil municipal décide de nommer M. Oscar Dubosson, représentant de la vallée d'Illiez au sein de la commission OPC région Monthey et aussi conseiller représentant notre commune dans l'EMIC (état-major intercommunal de crise).

Fusion des associations forestières du Bas-Valais

Le Conseil municipal :

1. a pris connaissance des statuts de la nouvelle association.
2. accepte la dissolution des deux associations mentionnées ci-dessus.
3. accepte l'adhésion à l'Association forestière du Bas-Valais.

Postes adjoints à la direction des écoles - Tâches à exécuter

Tâches exécutées par la direction (selon la répartition Etat-Communes) et taux d'activité.

Au total 200 %, soit direction : 100 % + 2 adjoints à 50 %.

Le Conseil municipal approuve le taux d'engagement des adjoints afin de procéder à la mise au concours (cahier des charges à définir par la direction).

Taxe de décharges

Le Conseil municipal décide de l'augmentation de la taxe des décharges de CHF 10.00 le m³ à CHF 15.00 le m³, à partir du 1er juin 2013.

Communication des décisions fiscales exercice 2013

Le **Législatif communal** (l'assemblée primaire) a décidé lors de son assemblée du 11 décembre 2006 en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976 : **indexation à 160 %**.

- **Coefficient applicable aux taux prévus : 1,2.**
- **Montant de l'impôt personnel : CHF 20.00.**
- **Montant de la taxe sur les chiens : CHF 120.00.**

Les taux d'intérêts suivants ont été arrêtés par le Conseil d'Etat pour 2013 :

- Intérêts moratoires : 3,5%.
- Intérêts de remboursement : 3,5 %.
- Intérêts compensatoires : 3,5 %.
- Intérêts rémunérateurs : 0,5 %.

Pour les versements anticipés, le Conseil municipal peut décider l'octroi d'un intérêt rémunérateur qui au maximum ne dépassera pas celui décidé par le Conseil d'Etat selon art. 193 al. 2 LF (2013: max. **0.5%**).

Nomination organe de vérification des comptes

Proposition à l'assemblée primaire de nommer la fiduciaire NOFIVAL SA, pour la prochaine législature pour la vérification des comptes de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

Le Conseil municipal accepte de nommer la fiduciaire NOFIVAL SA pour la législature 2013-2016.

Le Président :

Le Secrétaire :